

20 DORMOY

Société par actions simplifiée au capital de 5.640.100,00 euros
Siège social : 4, avenue de Camoëns – 75116 Paris
989 105 168 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 27 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-sept août,

[...]

DEUXIEME DECISION

Constatation de la libération intégrale du capital social

Les Associés,

constatent que :

- [...]
- les cinq millions six cent quarante mille cent (5.640.100) actions composant la totalité du capital social ont été intégralement libérées.

TROISIEME DECISION

Modifications corrélatives des Statuts

Les Associés,

en conséquence de l'adoption de la précédente décision et connaissance prise des Statuts et du projet des Nouveaux Statuts figurant en Annexe 1 aux présentes,

décident de modifier l'Article 7 (« *Capital Social* ») de Statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à cinq millions six cent quarante mille cent euros (5.640.100,00 €).

Il est divisé en cinq millions six cent quarante mille cent (5.640.100) actions d'un euro (1€) de valeur nominale chacune, intégralement libérées, réparties ainsi qu'il suit :

- *trois millions six cent quarante mille (3.640.000) actions de préférence de catégorie 1 au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce (« **ADP 1** ») ;*

- deux cent mille (200.000) actions de préférence de catégorie 2 au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce (« **ADP 2** ») ; et
- un million huit cent mille cent (1.800.100) actions ordinaires. »

QUATRIEME DECISION

Pouvoir pour formalités légales

Les Associés,

décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui a été signé électroniquement par le président de la Société via le service DocuSign®, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil. Le président de la Société reconnaît la même valeur à cette signature électronique qu'à sa signature manuscrite et qu'elle confère date certaine aux présentes qui est celle de la date de signature du présent acte via DocuSign®.

Extrait certifié conforme

Signé par :

8494F17EA8764F6...

TROCADERO INVESTMENT

Représentée par AT Management, elle-même représentée par Monsieur Alexandre Tzarowsky